



Scène conventionnée
Art en Territoire
Sablé-sur-Sarthe

INFORMATIONS PASS SANITAIRE

Un contrôle du pass sanitaire est mis en place sur l'ensemble de nos manifestations pour les spectateurs à partir de 18 ans.

Qu'est-ce qu'un pass sanitaire ?

C'est un certificat (papier ou numérique) doté d'un QR code qui atteste :



SOIT la vaccination complète (deux doses + 7 jours)



SOIT un résultat de test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h à l'heure où votre billet est scanné



SOIT un autotest supervisé par un professionnel de santé de moins de 72h



SOIT un certificat de rétablissement de la Covid-19 (test PCR ou antigénique positif) de plus de 15 jours et de moins de 6 mois au jour où votre billet est scanné

À noter

Un certificat attestant d'une contre-indication médicale à la vaccination pourra être accepté.

Les personnes n'étant pas en mesure de présenter un pass sanitaire valide ou ce certificat ne pourront pas accéder à la manifestation.